

# PROGRAMME DE FORMATION

## 2022 – Actualisation du droit social et gestion RH

**Lieu de la formation : A distance**

Durée : 2 jours (4 1/2 journées en matinée)

Nombre total d'heures de formation : 14

Date(s) : 15 février, 10 mai, 27 septembre, 13 décembre

### **Tarif de la formation**

**500 € net de taxes (journées de février à décembre)**

**Pour demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO :**

- N° de Déclaration d'Activité : 76340953834
- N° SIRET : 83203963000039

**Salariés de droit privé des organismes institutionnels du tourisme, n'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge auprès de l'AFDAS ! Sans convention de formation à jour dans l'espace Afdas, le CRTL au moment de la facturation, se verra dans l'obligation de facturer directement la structure.**

### **Finalité**

Etre au courant de l'actualité juridique et sociale au vu des évolutions permanentes

### **Objectifs opérationnels**

Actualisation des connaissances en droit du travail en lien avec l'actualité légale, réglementaire et jurisprudentielle

- Assurer une veille de la législation sociale et l'appliquer à l'OT
- Mettre en pratique les différentes réformes et évolutions législatives

### **Public cible**

Directeurs d'offices du tourisme, DRH, collaborateur chargés de la paie, collaborateurs en charge du social avec minimum de 2 ans d'expérience

### **Pré-requis**

Aucun prérequis nécessaire

### **Matériel stagiaire**

Aucun en présentiel ; pour les formations en visioconférence, un ordinateur avec une caméra et un micro, ou un téléphone portable

**Accessibilité :** Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté.

**Modalités d'accès :** Inscription en ligne sur le site pro du CTRL Occitanie <https://pro.tourisme-occitanie.com/plateforme-de-services/programme-regional-de-formation-des-organismes-de-tourisme/>

**Délai d'accès :** Les formations du CTRL Occitanie sont accessibles de leur mise en ligne jusqu'à 15 jours avant la 1ère journée de formation (temps requis pour confirmation de la session et envoi des convocations). Passé ce délai, il est préférable de prendre contact avec le service formation pour s'enquérir des éventuelles places disponibles et des possibilités d'inscriptions en ligne. *Contacts : Sylvie Bonnefoy au 04 30 63 84 25 ou [formation@crtoccitanie.fr](mailto:formation@crtoccitanie.fr)*

### **Caractéristiques et modalités**

- **Durée :** 2 jours sur 4 demi-journées
- **Nombre d'heures :** 14 heures
- **Dates :** 15 février, 10 mai, 27 septembre, 13 décembre 2022
- **Nombre de personnes minimum et maximum :** 6 - 20
- **Horaires :** 9h-12h30
- **Lieu :** A distance
- **Code action :** 26016

### **Intervenants**

**Clément LAZIES, Blohorm Avocats**

Les formateurs animent des formations en actualisation sociale depuis 4 ans. Ils animent entre plusieurs sessions de formation en actualité sociale par trimestre (en moyenne 6 demi-journées). Egalement ils interviennent en conseil auprès de clients offices du tourisme ce qui leur permet de connaître leurs interrogations.

## **Moyens mis à disposition et méthodes pédagogiques**

- **Moyens mis à disposition** : Remise à chaque participant d'un support de formation très complet reprenant l'ensemble des thématiques abordées ainsi qu'un questionnaire d'évaluation / échanges discussions entre participants.

- **Méthodes pédagogiques** : Diagnostic préalable ; participation active des participants ; test évaluation final

## **Suivi et évaluation**

- **Suivi** : Feuille d'émargement (capture écran, tableau de connexion), certificat de réalisation, Attestation individuelle de fin de formation.
- **Suivi post formation** : SAV formations possible
  
- **Evaluation** :
  1. Diagnostic préalable et tour de table
  2. A la fin de la formation : test d'évaluation final permettant de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques (test en 15 questions vrai-faux)
  3. A l'issue de la formation : questionnaire d'évaluation par le CRTL permettant de recueillir les retours à chaud des stagiaires (intervenant, programme et déroulé de formation, organisation...)
  4. Evaluation à froid : Evaluation menée par le CRTL à 3 ou 6 mois post formation pour mesurer les compétences mises en place en situation de travail.

## **Programme**

*Programme réajusté en fonction de l'actualité.*

**JOUR 1 : 15 février 9H00-12h30**

**JOUR 2 : 10 mai 9H00-12h30**

**JOUR 3 : 27 septembre 9H00-12h30**

**JOUR 4 : 13 décembre 9H00-12h30**

**L'actualité légale, réglementaire et jurisprudentielle** : nouveaux textes et nouveaux dispositifs analysés avec délai de mise en place.

Réformes et évolution des dispositifs existants pouvant notamment concerner la formation, l'exécution et la rupture du contrat de travail;

Le droit de la paie;

Le droit pénal du travail;

Contrôle URSSAF;

Hygiène et sécurité au travail / inspection du travail;

Institutions représentatives du personnel.

**L'actualité jurisprudentielle avec les revirements, confirmations et évolutions.**